

Procès-verbal
de la réunion du Conseil d'administration du Média de
service public 100,7
du 7 février 2023

Présents/es :

Présidente	Véronique Faber
Membres	Tania Brugnoni, Josée Hansen, Raphaël Kies, Steph Meyers, Pierre Reuter, Thierry Zeien
Directeur	Jean-Lou Siweck
Commissaire de Gouvernement	Céline Flammang
Secrétaire	Pia Betz

Absents/es : Jean-Marie Haensel

A. Introduction

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Faber propose d'ajouter un point divers à l'ordre du jour relatif à une question parlementaire.

Un/une membre propose d'ajouter une question concernant le *Eurosonic Festival* à l'ordre du jour.

✓ **L'ordre du jour est adopté.**

2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022

Un/une membre suggère des corrections au procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022, demandant de préciser le terme « plateforme digitale » au niveau du point sur le projet CMS et proposant une reformulation au niveau du point relatif au podcast « Schlechte Schüler ».

✓ **Le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022 est validé.**

B. Points pour discussion

3. Tour de table sur les objectifs pour l'année 2023

Les participant/es à la réunion expriment à tour de rôle leurs visions pour les objectifs de l'année 2023. Les éléments soulevés sont la finalisation de la convention de financement, la mise en œuvre de la nouvelle loi, la stabilisation de la radio, le suivi des élections, le nouveau site internet et le suivi de cette plateforme digitale, la stabilisation du personnel, le plurilinguisme, les efforts pour élargir le public et augmenter la notoriété de la radio, l'amélioration de la communication vers l'extérieur, l'accessibilité de la radio notamment pendant les élections, l'adaptation au nouveau système « *playout* », le 30^e anniversaire de la radio et la finalisation du processus stratégique.

Concernant les élections, M. Siweck précise qu'en effet les 18 mois à venir seront très intéressants au vu des élections locales, nationales et européennes et qu'un dispositif électoral est en cours d'élaboration et sera soumis à l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA). Il rappelle que pour les élections, le Média de service public 100,7 a une mission claire dans la loi, qui est prise très au sérieux. Il explique également que la radio 100,7 ne prône pas forcément les grandes tables rondes mais des formules plus digestes visant à avoir un équilibre. Dans le cadre de la campagne électorale médiatique officielle pour les élections communales, coordonnée par l'ALIA, il y aura une table ronde de 90 minutes ainsi que des slots spécifiques pour les spots des partis.

C. Points pour décision

4. Nomination pour le Conseil d'administration

Suite à la démission de Mme Renée Wagener du Conseil d'administration en date du 7 janvier 2023, une annonce de poste pour un/une nouveau/nouvelle membre au sein de Conseil d'administration, représentant la société civile, a été publiée.

Mme Faber fait le point sur les candidatures, résumant qu'il y a eu onze candidats/es, dont plus d'hommes que de femmes. Un groupe de travail composé de quatre membres du Conseil d'administration a présélectionné trois profils sur base de deux critères de sélection clés, à savoir les connaissances en matière financière et l'activité au sein de la société civile.

Les membres s'expriment à tour de rôle sur les trois profils présélectionnés et donnent chacun un classement (un à trois points) aux candidats/es présélectionnés/ées. Un/une membre s'abstient pour raison de conflit d'intérêt (lien familial avec un/une candidat/e).

La composition du Conseil d'administration, en ce qui concerne les différences d'âge et l'expérience professionnelle, a été privilégiée cette fois-ci par rapport à l'équilibre entre les sexes. Le conseil d'administration en est conscient et cette question sera abordée lors des recrutements ultérieurs.

A l'issue de la procédure de sélection, la candidature de Monsieur Tom Hermes a été retenue.

Mme Faber propose aux membres une période de réflexion de deux jours, et leur demande de confirmer ou d'infirmer ensuite leur décision par écrit.

5. Code de Déontologie - nouvelle version

Sur base d'un projet pour un nouveau code de déontologie du Conseil d'administration, élaboré par un groupe de travail composé de la présidente, du directeur et de la secrétaire et qui avait été soumis pour commentaires écrits aux membres au préalable, ces derniers discutent la nouvelle version dudit code de déontologie.

Un/une membre propose une correction de forme et un/une autre membre propose de préciser le terme « famille immédiate ».

✓ **Le Code de déontologie est validé.**

6. Autorisation pour une dérogation aux règles de marché public : Suites processus stratégique, identité (préparation campagne anniversaire) et conseil des auditeurs avec FehrAdvice

M. Siweck soumet au Conseil d'administration une offre de la société suisse FehrAdvice pour une mission d'étude et de consultance. L'objectif de la mission est d'arrêter en interne une compréhension commune de l'identité de la radio 100,7 et de confronter cette vision interne avec la perception externe du public de la radio. Par la suite, il s'agira de définir des mesures et messages pour, d'une part, augmenter la visibilité de la radio et, d'autre part, veiller à rapprocher la vision interne et la perception externe de la radio 100,7.

Mme Faber relève l'importance de finaliser le processus stratégique que le Média de service public 100,7 a entamé et que l'entreprise proposée (*FehrAdvice*) est la mieux placée pour poursuivre et finaliser ce processus.

M. Siweck explique que les sommes en jeu sont très proches du seuil de 60.000 euros, à partir duquel la législation relative aux marchés publics exige le passage par une procédure de marché. Il précise que, d'une part, *FehrAdvice* dispose d'une expertise spécifique justifiant de retenir ce prestataire spécifique pour cette mission et que, vu les sommes en jeu, il serait, d'autre part, imprudent de prendre comme hypothèse que le coût final restera en dessous de 60.000 euros. Dans un souci de transparence, il propose dès lors de suivre la législation comme si le seuil de 60.000 euros était dépassé, tout en invoquant une exception prévue à l'article 20 de la loi sur les marchés publics pour attribuer la mission à *FehrAdvice*.

M. Siweck soumet dès lors, pour décision, la résolution suivante au Conseil d'administration : « *Vu l'offre du 24 janvier 2023 de la société Fehr Advice ainsi que les compétences et expériences spécifiques du prestataire relatives au monde des médias et aux médias de service public en particulier, le conseil d'administration autorise, sur base du point e) de l'article 20 de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics, la direction à recourir à la procédure négociée avec un opérateur économique pour conclure un marché pour la prestation d'une mission d'étude et de consultance relative à l'identité, la perception et la présentation externe de la radio 100,7.* »

Les membres discutent la proposition de dérogation. Un/une membre souligne les particularités du marché luxembourgeois, considère qu'il aurait été mieux d'avoir recours à une entreprise qui connaisse le marché luxembourgeois, et reste sceptique sur la plus-value de cette étude, mais est d'accord avec la dérogation. Un/une autre membre partage le ressenti que les réponses à l'étude sont plus ou moins connues, mais considère qu'il faudrait aller jusqu'au bout du processus, également dans le cadre de l'anniversaire des 30 ans de la radio. Un/une autre membre considère qu'il serait opportun d'avancer et de finaliser le processus et s'exprime en faveur de la dérogation. Un/une autre membre est d'accord qu'il faut finaliser le processus et s'exprime en faveur de la dérogation à condition qu'elle soit bien motivée. Un/une autre membre souligne comprendre les critiques, mais considère que s'il s'agit d'une demande du personnel de finaliser le processus, il serait important de le faire, d'autant plus qu'il existe un *momentum* en vue du 30^e anniversaire de la radio, et demande s'il ne serait pas néanmoins utile de demander trois offres.

M. Siweck explique les enjeux des différentes procédures ainsi que les raisons pour lesquelles il est estimé que la mission en question ne peut être confiée qu'au prestataire identifié.

Mme Faber appelle au vote sur la dérogation. Le résultat est unanime en faveur de la dérogation.

✓ **La dérogation a été accordée.**

D. Points pour information

7. Négociations de la Convention débutant 2024

Mme Faber fait le point sur les négociations en cours concernant la convention pluriannuelle de financement débutant en 2024, soulevant que les discussions sont constructives, mais qu'il faudra faire des choix sur les orientations stratégiques, que la durée visée est de sept ans, et que les prochaines étapes sont la finalisation du projet de convention et des négociations.

Mme Flammang confirme que l'élaboration du projet de convention est en cours et que cette dernière contiendra les éléments convenus, y inclus des éléments sur l'accessibilité, la représentativité, l'environnement et l'éventuel recours à des algorithmes.

M. Siweck confirme qu'une durée de sept ans serait cohérente.

8. Règlement d'ordre intérieur : dernières questions ouvertes

Mme Faber annonce qu'un projet pour le nouveau règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration est en cours d'élaboration par un groupe de travail composé de la présidente, du directeur et de la secrétaire, et que ce document sera communiqué en amont de la prochaine réunion du Conseil d'administration pour commentaires.

9. Résultat opérationnel provisoire au 31 décembre 2022

M. Siweck présente l'état provisoire de l'exécution du budget de l'année 2022. Il relève que le Média de service public 100,7 clôt l'année 2022 avec un résultat courant positif plus élevé que budgétisé, que les produits dépassent le budget alors que les dépenses courantes restent en dessous du budget.

Les membres discutent le résultat opérationnel provisoire, en soulevant des questions sur une potentielle concurrence par rapport au secteur privé dans le domaine des enregistrements de concerts, sur les coûts de chauffage et sur les frais de formation.

M. Siweck répond que concernant les enregistrements, il est question d'un format où l'artiste viendrait à la radio pour une diffusion en direct sur la radio, que les frais de chauffage n'étaient pas élevés vu la bonne isolation de l'immeuble et que les formations sont de tout type, par exemple des séjours de formation à l'étranger, des formations de nouveaux recrues/es, du coaching pour les animateurs/rices, des formations sur le langage et l'articulation, des formations en facturation électronique ou en management, des formations en lien avec le volontariat ou encore des formations de premier secours.

10. Point sur les projets en cours

M. Siweck informe les membres du Conseil d'administration des projets en cours, à savoir, premièrement, la conception du nouveau site web, pour laquelle 170 personnes du grand public ont contribué en remplissant un questionnaire et pour laquelle des workshops sont organisés en interne pour déterminer le contenu du site web, deuxièmement, le changement du *playout system*, impliquant l'automatisation de certains processus, et troisièmement, l'adhésion à *Radioplayer*, qui est une plateforme originaire de la Grande-Bretagne, utilisée dans quasiment tous les autres Etats membres de l'Union européenne, regroupant les métadonnées sur un même site web et sur une application et dont le lancement au Luxembourg aura lieu le 13 février 2023 (journée mondiale de la radio).

Les membres discutent les projets exposés par M. Siweck, en se renseignant sur la date prévue pour le lancement du site web, sur les manières de prendre en compte le feedback et les idées des auditeurs/rices et sur la possibilité d'avoir une présentation du site web.

M. Siweck répond que la date prévue pour le lancement du nouveau site web est le 15 mai 2023, que les avis des auditeurs/rices ont été pris en compte via la consultation qui a été effectuée à cette fin et que le processus continu de la conception du site web n'est pas de l'ordre de ce qui peut être présenté au conseil d'administration mais qu'une présentation pourra être effectuée vers la fin du processus d'élaboration.

Mme Faber propose de prévoir une discussion sur la plateforme digitale lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration, ainsi que, lors d'une prochaine réunion, de faire le point sur le Conseil des auditeurs/rices et sur l'anniversaire de la radio 100,7.

11. *Webradio dédiée à la musique classique (présentation par Luc Boentges)*

M. Boentges, responsable du service de la musique classique, présente le projet *Opus*, une *webradio* dédiée à la musique classique aux membres du conseil d'administration. Il explique qu'il s'agit d'un projet en cours de développement depuis avril 2022 et qu'un volet important sera la présence d'artistes luxembourgeois/es. Il développe les réflexions derrière la dénomination et le logo de la *webradio*, le *mission statement*, le public cible, les statistiques et données ayant servi de base pour l'élaboration du concept, les prévisions du programme et de la grille, les valeurs, la mise en œuvre technique, et enfin les prochaines étapes.

Les membres posent des questions sur le concept, notamment sur les modalités du lancement, la communication externe autour du projet, le budget prévu, le maintien de la musique classique à la radio 100,7 et d'éventuels autres genres de musique envisagés.

M. Boentges explique que la musique classique ne disparaîtra pas du programme de la radio 100,7 avec le lancement de la webradio, et qu'il n'est pas prévu de mélanger d'autres genres de musique à la *webradio* dédiée à la musique classique.

12. Ressources humaines

M. Siweck fait état de la situation des ressources humaines. Suite à l'annonce du départ à la retraite du responsable du service de musique classique, M. Guy Engels, M. Luc Boentges a été promu à cette tâche fin janvier 2023. *Concernant les recrutements*, il explique qu'il y a eu beaucoup de mouvement au sein du service « Online » et que ce service est actuellement de nouveau au complet suite à deux recrutements, que le recrutement est en cours pour le service « Archivage », que deux recrutements pour des contrats à mi-temps ont été effectués au sein du service « Rédaction de la musique classique » et que le service « Rédaction News » est de nouveau au complet suite au retour d'une personne d'un congé parental. *Concernant les entretiens de fin d'année*, il informe les membres du Conseil d'administration que de tels entretiens se sont tenus, avec la participation du responsable des ressources humaines.

E. Divers

13. Question parlementaire

Mme Faber informe les membres du Conseil d'administration qu'une question parlementaire intitulée « Projet de reconception du site internet de la radio luxembourgeoise de service public 100,7 » a été posée par Madame la députée Diane Adehm (CSV) à Monsieur le Ministre des communications et des médias, portant sur le déroulement du marché public et une erreur humaine au niveau de l'envoi d'un email non-conforme aux standards en matière de protection des données.

14. Eurosonic Festival

Un/une membre demande quelles sont les modalités de sélection des artistes au *Eurosonic Festival* à Groningen aux Pays-Bas, dont la dernière édition a eu lieu en janvier 2023 et auquel le musicien Maz a participé.

M. Siweck explique que la radio 100,7 procède aux nominations des participants/es de ce festival organisé par l'UER. L'impact budgétaire pour la radio se limite aux frais de déplacement du représentant de la radio au festival, en général le responsable du service de musique populaire.

La prochaine réunion du Conseil d'administration est fixée pour le 25 avril 2023 au siège du Média de service public 100,7.

Luxembourg, le 7 février 2023



Véronique Faber
Présidente



Pia Betz
Secrétaire